

Accès aux soins

Dominique Fiard¹ - résumé par Pierre Defresne et René Tuffreau

LE docteur Fiard propose une conférence qui s'appuie sur la longue expérience de l'équipe du « centre expertise autisme adultes » (CEAA) et le dispositif « HandiSanté » du CH de Niort, dans la mise en place de modalités de soins somatiques adaptées pour les personnes avec handicap sévère notamment l'autisme.

Il tient d'abord à rappeler que son exposé s'inscrit dans le cadre d'une session thématique consacrée aux « oubliés de la recherche ». Tout au long de son parcours professionnel, il a constaté des oublis : les adultes avec problématique autistique, les personnes avec déficience intellectuelle, les notions de troubles neurodéveloppementaux, d'intégration-inclusion-autonomie... les choses évoluent, même si des groupes spécifiques et des thématiques restent actuellement « laissés pour compte » dans les paroles et les actes : les questions des médicaments psychotropes et du vieillissement ou encore les « situations très complexes » avec notamment le problème des comportements-défis.

Actuellement l'accès aux soins somatiques sort de cet oubli et devient une préoccupation à part entière parmi l'ensemble des soins. Un exemple en est l'expérience du CH de Niort qui a démarré en 2010 au CEAA suite à de nombreuses demandes d'évaluation et de prise en charge de personnes avec autisme présentant des troubles du comportement pour lesquelles la prise en compte de problèmes somatiques s'est avérée rapidement nécessaire. Il en est découlé une pratique systématique de recherche de points d'appel somatique dans l'évaluation fonctionnelle des troubles du comportement particulièrement pour les personnes « dyscommunicantes et dyscompliantes ». On sait que chez les personnes avec autisme, la prévalence des troubles associés est importante, aussi bien sur le plan somatique (morta-

lité, épilepsie, troubles gastro-intestinaux, syndrome métabolique...) que sur le plan psychique (anxiété, dépression, schizophrénie, TDAH, tentatives de suicide, ...).

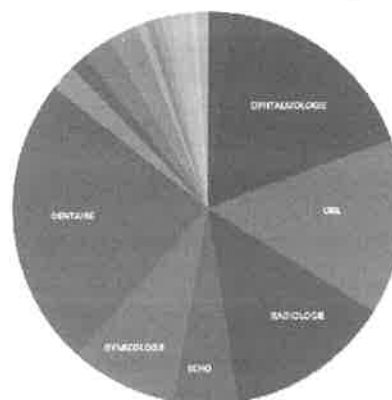
Une étude rétrospective a été réalisée à partir de l'expérience niortaise et a repris les dossiers de 150 personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme avec déficience intellectuelle grave ou profonde accueillies au CEAA ces dernières années, en raison de troubles du comportement avec agressivité. Il a été mis en évidence des anomalies biologiques chez 51 % des personnes et une moyenne de 3,4 occurrences somatiques par personne, essentiellement au niveau gastro-intestinal, dentaire, cutané et ORL. Par ailleurs, 98% de celles-ci était polymédiqué (en moyenne 3,9 molécules par personne) alors qu'une problématique somatique n'était suspectée que chez 4% de ces personnes. Au niveau national, en 2018 a été publié un rapport sur « l'accès aux droits et aux soins somatiques chez les personnes en situation de handicap et de précarité » qui pointait les difficultés d'accès et de continuité des soins courants et qui proposait d'une part le développement de consultations et des structures-ressources dédiées à ces soins, et d'autre part de valoriser les prestations en fonction du temps nécessaire et de la complexité des situations.

L'intérêt d'étendre le dispositif niortais au-delà du CEAA est apparu et a donné lieu à la création d'une structure complémentaire « HandiSanté ». Elle a accueilli plus de 1200 consultations en 2018. Cela a permis d'étendre les prestations aux situations moins complexes, de réduire les délais de consultation et de banaliser les démarches.

Les indications aux prestations « HandiSanté » sont d'une part l'existence d'un point d'appel somatique, d'une douleur ou d'un inconfort somatique, d'autre part l'apparition soudaine de troubles graves du comportement, et enfin la réalisation d'exams de santé systématiques à titre préventif particulièrement pour

1. Responsable Institut du handicap physique (IHP) Centre Hospitalier de Niort

les personnes les plus démunies dans l'expression. « HandiSanté » se trouve au cœur de l'hôpital, ce qui facilite l'accès aux consultations spécialisées y compris en médecine dentaire. La structure dispose d'une équipe dédiée, expérimentée et motivée, de locaux spécifiques avec un environnement apaisé. Le temps alloué aux examens est majoré et le matériel adapté (thermomètre flash, saturation en oxygène, ECG, fauteuil de pesée, ...) Les prestations nécessitent un accord du représentant légal se font en collaboration avec le médecin traitant. Un travail préparatoire important est réalisé en amont afin d'organiser les investigations et les soins, de coupler certains examens sous anesthésie et d'organiser l'accompagnement des personnes. Les consultations spécialisées sont très diverses (tableau 1). Les leviers pour que cette clinique, qui reste difficile, soit possible sont d'ordre technique (utilisation du MEOPA ou du midazolam par exemple) mais surtout d'ordre organisationnel et humain : information des partenaires, priorité donnée aux soins ordinaires et préventifs, répétition des actes qui permet d'améliorer l'expérience et surtout conviction des soignants participant au dispositif. L'hyperadaptation de l'environnement est particulièrement souhaitable pour que le patient ait de moindres efforts à fournir.

REPARTITIONS DES CONSULTATIONS PAR SPECIALITES
LORS DES HOSPITALISATIONS DE JOUR (CEAA)

Le docteur Fiard développe en fin d'exposé le point particulièrement sensible de l'usage des psychotropes. On sait que la prescription augmente de façon significative en fonction de l'âge et est surtout motivée par les problématiques de comportement. Il reprend quelques principes de prescription qui sont notamment issus des recommandations de l'Anesm et de la HAS (2017) dont les références sont reprises ci-dessous.

Tableau 2 : Principes de prescription des psychotropes (D. Fiard)

- Ne pas multiplier les produits,
- Pas de changement trop rapide,
- Diversifier les familles thérapeutiques,
- Evaluer les traitements,
- Si pas de résultat, arrêt du traitement,
- Augmentation et baisse progressive,
- Ne pas résumer l'évolution de la personne au facteur de prescription médicamenteuse,
- Attention aux effets secondaires

Exemple des neuroleptiques : dyskinésies, sédation, troubles de l'accommodation, dysurie, constipation, sécheresse de bouche...

